

l'oraison funèbre, énumérant les vertus du défunt et exhortant le peuple à rester fidèle à son souverain, confiant que Dieu lui accorderait prompte et complète victoire sur tous ses ennemis. »

Ça font nous a donné là, dans toute la sincérité de sa vraie couleur, le tableau de ces funérailles imposantes et saisissantes à la fois, qui prirent, aux yeux de la plupart des Catalans, les proportions d'une véritable manifestation patriotique.

### § 2. — *La capitulation de Barcelone.*

La disparition de Jean de Calabre était pour la Révolution catalane un coup fatal. Grâce à la confiance et à l'attachement que ce prince avait su inspirer aux sujets de son père, grâce aussi à son activité et à son bouillant courage, il eût, sans doute, défendu pied à pied le territoire du Principat, et peut-être, en retardant les progrès de son adversaire, fût-il parvenu à gagner assez de temps pour qu'un revirement politique se produisît en faveur de sa cause. Maintenant, le primogénit de la maison d'Anjou était le jeune Nicolas de Calabre, marquis de Pont-à-Mousson<sup>1</sup>, que ses affaires embarrassées retenaient en Lorraine. Ferry de Vaudemont, qui eût pu le remplacer, venait de mourir<sup>2</sup>. En attendant, les Barcelonais confièrent une fois de plus la capitainerie générale à Hugo Roger. Celui-ci, fuit prisonnier par Jean II, comme nous l'avons vu, avait été mis en liberté sur parole, à condition de se retirer dans ses terres et de s'abstenir désormais de tout acte de rébellion; mais,

1. Dès le 17 décembre, le Sage Conseil adresse une lettre au primogénit Nicolas pour l'inviter à venir dans la Cité (Arch. mun. de Barcel., *Let. Cl.*, reg. V). — Depuis l'avènement de Louis XI, il était fiancé à Anne de France; l'union, différée, n'eut pas lieu. Nicolas mourut et Anne épousa Pierre de Beaujeu.

2. Lecoy de la Marche, I, 378-379.

emporté par son zèle révolutionnaire, il n'avait rien eu de plus pressé que de reparaître dans Barcelone, — où il arriva pour assister, comme en témoigne Çafont, aux obsèques de Jean de Calabre, — et il se mit aussitôt après à la disposition du gouvernement catalan<sup>1</sup>. Les contingents italiens et provençaux étaient commandés par les lieutenants du feu duc : le comte de Campobasso, Jacques Galéot, le comte d'Iscla, Gaspard Cossa et D. Dionis de Portugal, lequel, après s'être laissé acheter par Jean II, était apparemment revenu assez vite à la maison d'Anjou, car c'est lui que René commet officiellement, pendant la vacance de la lieutenance générale, pour recevoir les villes d'Aragon dans son obéissance<sup>2</sup>.

Aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la mort de son fils, René avait écrit à la ville de Barcelone pour l'assurer qu'il ne l'abandonnerait pas<sup>3</sup>. De son côté, le roi de France envoya en toute hâte à Barcelone Pierre Fuselier<sup>4</sup>, avec une lettre comportant des offres nouvelles<sup>5</sup>. Un autre envoyé français, Jean de Mérimont, écuyer d'écurie du roi, ne tarda pas à prendre le même chemin<sup>6</sup>.

1. Zurita, IV, 178.

2. Bibl. d'Aix, ms. 1064, f° 86.

3. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Real.*, años 1470-1475 (missive du 3 janvier 1471).

4. Çafont le dit « conseiller, aumônier et ambassadeur du roi. (*Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dissapte a .xvj. de febrer (1471).

5. Arch. mun. de Barcel., *Let. Cl.*, reg. V (8 mars 1471, rapport à René sur les offres de Louis XI).

6. En mai 1471, Jean II avait réglé définitivement la question de Navarre par le second traité d'Olite, qui remettait les choses au point où les avait mises le premier. (Courteault, chap. XII.) Le 6 février 1472, Jean II s'inspire de la même politique dans une lettre où il disculpe le jeune Ferdinand d'avoir des vues sur la Navarre. (Arch. gen. de Nav., *Cuentos*, caj. 162, n° 22.) Au même moment, on voit Jean II et Leonor rendre un acte qui transporte à Pierre de Peralta les biens confisqués sur D. Juan de Beaumont. (Arch. gen. de Nav. *Guerra*, leg. I, carp. 6.) C'est l'indice de l'entente du père et de

Mais ces témoignages de sollicitude, que Louis XI prodiguait aux Angevins et aux Catalans, ne pouvaient donner le change au roi d'Aragon. Celui-ci se voyait au moment de recueillir enfin le fruit de sa sagesse. La mort de Jean de Calabre avait ouvert une période décisive<sup>1</sup>. Maintenant, le groupement des ennemis de la France et des Angevins va se réaliser. Le 1<sup>er</sup> novembre 1471, moins d'un an après la disparition du vaillant duc, une triple alliance sera formellement conclue à Saint-Omer, entre la Bourgogne, Naples et l'Aragon<sup>1</sup>. Déjà Ferdinand de Naples et Charles le Téméraire sont séparément alliés de Venise. Tandis que le Saint-Siège ne garde la neutralité qu'en apparence<sup>2</sup>, l'en-

la fille en même temps que l'arrêt de mort de l'ancien parti de D. Carlos en Navarre.

1. B. N., F. fr. 6978, fo 223. (cf. Simancas, Arch. gen., *Estado, Sicilia*, 1411. — Ainsi se réalisait le projet développé naguère par l'évêque de Sessa (*Pièce justificative* n° 28) auprès des Etats italiens. C'est en vain que, pour éviter ces alliances funestes à ses ambitions, Louis XI, comprenant la faute commise en 1470, avait essayé de rassurer Sforza et Ferdinand quant à la politique angevine (Milan, *Pot. Est. Francia*, cité par Perret, I, 562); il avait même offert de faire renoncer les Angevins à Naples, si le roi de Naples abandonnait son oncle d'Aragon. (B. N., F. itai. 1649, fos 281-282). Mais tout le monde savait bien que le duc de Calabre, une fois maître de la Catalogne, ne se ferait pas scrupule de passer en Italie, et qu'en pareille matière, la parole du roi de France n'était qu'un leurre. (*Ibid.* : « *Facto liuno fara poi meglio l'altro.* ») Le roi de Naples et le roi d'Aragon continuèrent donc à marcher la main dans la main, travaillant avec persévérance à la constitution de la ligue anglo-bourguignonne, dont le plan, conçu par Jean II, avait été communiqué, comme on l'a vu, à Ferdinand, par l'évêque de Sessa. Le traité du 1<sup>er</sup> novembre, signé par Charles le Téméraire à Saint-Omer, comprenait jusqu'à l'infante de Castille, la belle. (Simancas, Arch. gén., *Capitul. con. Arag. y Nav.*, leg. II, orig. très maltraité.) Le même jour, Charles le Téméraire « reçut l'ordre du roy d'Arragon ». (Lenglet-Dufresnoy, II, 199.)

2. L'attitude du Saint-Siège est assez malaisée à définir, à cause surtout des lacunes que présente, pour cette période, la série des brefs (*libri dei brevis*) aux Archives Vaticanes. Le pape avait essayé, après la mort de D. Pedro, mais sans succès, d'interposer sa média-

tente venéto-napolitaine isole Sforza. Celui-ci alors joue plus que jamais double jeu<sup>1</sup>. Il tient à rester en bons ter-

tion entre Barcelone et Jean II (Discours de Monzon, ci-dessus, p. 310). Mais c'est dans la question du mariage des *rois catholiques* que l'on peut surtout saisir l'arrière-pensée du pape. S'il n'a pas cru pouvoir accorder la dispense à Ferdinand et Isabelle, il a secrètement autorisé Jean II à passer outre (*Pièce justificative* n° 28). Le mariage des deux cousins fut célébré par l'archevêque de Tolède, malgré le refus de la dispense pontificale. Celle-ci ne fut pas accordée davantage au lendemain de la cérémonie. (*Ibid.*) Mais le 1<sup>er</sup> décembre 1471, Sixte IV écrit à l'archevêque de Tolède une lettre bien caractéristique : les rois catholiques ont représenté à la cour romaine que, mariés sans dispense, ils ont eu un fils, dont il importe de régulariser la situation ; en conséquence, le chef de l'Église charge l'archevêque de délier les conjoints de l'excommunication qu'ils ont pu encourir, et de régulariser la situation de l'enfant né de leur union, en imposant au besoin une pénitence aux parents. (Madrid, Bibl. de la Acad. de la Hist., *Salazar*, A 1, f° 11, copie). Vis-à-vis des Angevins, la papauté se garde néanmoins de toute rupture. Au commencement de 1471, Paul II se plaint également à Jean II et à René des torts causés à des religieux par leurs gens d'armes. (Arch. Vat., *Arm.* XXXIX, *Brevi*, n° 12, f°s 87 et 88.) Toutefois, si l'on compare l'adresse de ces deux brefs, on remarque aussitôt que Jean II est appelé roi d'Aragon, tandis que l'acte destiné au chef de la maison d'Anjou porte simplement « regi Renato ». Enfin, il convient de signaler la conduite du Saint-Siège dans l'affaire de la vacance du siège de Barcelone. Après la mort de Joan Soler (10 novembre 1463), le pape refusa deux élus du chapitre ; il ordonna une enquête sur le candidat aragonais, Joan Cerdá, aumônier de Jean II (voir ci-dessus p. 259, n. 4), et le nomma (Aymerich, p. 390). Malheureusement, Cerdá mourut sans avoir pris possession de son siège. Le Saint-Siège laissa donc l'évêché de Barcelone vacant jusqu'après la soumission de la Cité : il nomma alors l'évêque d'Urgel, Rodrigo Borgia, neveu du futur Alexandre VI. (Bulle du 11 décembre 1472, orig. scellé ; Arch. mun. de Barcel., *Cart. Real*, 1470-1475.)

1. P. Perret, *op. cit.*, chap. VII. L'auteur expose excellemment, dans son ensemble, le développement de la politique italienne. Je crois cependant qu'il a grand tort de qualifier d'*incohérente* (*op. cit.*, p. 585) la politique de Galéas Sforza. La vérité me paraît être que ce diplomate joue un double jeu savant, et le secret de ce double jeu me semble se trouver justement dans la question catalane. A mon sens, Galéas, pour ménager à la fois la France, Naples et son propre intérêt, a réussi à cacher à René ses intentions jusqu'à la dernière minute : pour cela, il a été obligé à un perpétuel manège qui a donné

mes avec le roi de France, son impérieux protecteur. Mais Ferdinand lui servira d'intermédiaire auprès de son vieil adversaire, le dōge; en même temps, il entre, lui aussi, en coquetterie avec la Bourgogne, tandis qu'il amuse René : au fond, l'évolution du roi de Naples est uniquement dirigée contre la maison d'Anjou, et Sforza, en la suivant discrètement, prépare à cette maison une désillusion cruelle. Au reste, les affaires de Guyenne et d'Armagnac<sup>1</sup>, la tentative faite pour restaurer Henri VI en Angleterre en détrônant Edouard IV, enfin la réouverture du conflit avec Charles le Téméraire créaient des complications plus que suffisantes pour occuper Louis XI<sup>2</sup>. Nicolas de Calabre lui-même, retenu loin des Pyrénées par les affaires de Lorraine qui s'aggravaient chaque jour, dut renoncer à quitter son duché; il ne devait jamais avoir le loisir de visiter la Catalogne. René se résigna à députer provisoirement à sa place, en raison de l'heure critique, le fils naturel de Jean de Calabre, qui portait le même prénom que son père, avec des pouvoirs équivalents à ceux de la lieutenance générale. Ces pouvoirs sont datés du 14 mars 1471<sup>3</sup>. Le 9 avril, Jean, bālard de Calabre, était à Tarascon et annonçait au Sage

le change non seulement à René, mais encore à Louis XI; du moins, il ne doit pas faire illusion à l'histoire.

1. Le duc de Bretagne, qui est, comme nous l'avons vu, l'un des alliés de Jean II, intrigait, en 1471, avec Gaston IV en faveur de Jean V d'Armagnac, afin de mettre en mouvement la coalition féodale du Midi autour de la personne de son protégé, Charles de France. (B. N., F. fr. 6978, f<sup>o</sup> 135.) On sait que François II avait épousé Marguerite de Foix.

2. On a vu un peu plus haut qu'au début de 1471 Louis XI essaya une combinaison qui consistait à offrir au roi de Naples la renonciation des Angevins à tout projet sur l'Italie moyennant l'abandon de la cause aragonaise. (B. N., F. Ital. 1649, f<sup>o</sup>s 281-282.) Ferdinand était trop avisé pour tomber dans le piège.

3. Arch. Nat., P 1334<sup>3</sup>, n<sup>o</sup> 11, f<sup>o</sup> 2 et suiv. Un extrait de cet acte a été publié par Lecoy de la Marche, II, 347.

Conseil sa prochaine arrivée<sup>1</sup>. Il ne fit cependant son entrée que le 12 juin, avec des honneurs que Çafont estime excessifs pour un prince de naissance irrégulière<sup>2</sup>. On ne l'en tint pas moins pour primogénit, et, maintes fois, Çafont lui-même le désigne par ce titre qu'au fond il ne portait point. Il prêta serment le 20 juin, en raison des pouvoirs qu'il tenait de René<sup>3</sup>.

Certain que Louis XI serait pour longtemps immobilisé par le faisceau des alliances qu'il avait si heureusement réussi à nouer contre lui, Jean II, — qui, par contre, avait maintenant les mains libres, — jugea le moment venu pour en finir avec la Révolution catalane. Une grande partie du Principat s'était peu à peu ralliée à lui. Il avait fait procéder, par les soins de Bernat Çaportella, à la constitution d'une Députation<sup>4</sup> qui fonctionnait régulièrement en face de la Députation révolutionnaire. Désormais, celle-ci reculera tous les jours et celle-là gagnera constamment du terrain. L'offensive va succéder brusquement à la défensive soigneusement observée par les royalistes, depuis l'entrée en scène des Angevins. Jean II a obtenu de ses sujets de grands subsides<sup>5</sup>. Au commencement de l'automne 1471, tout est prêt pour l'effort décisif.

Les chefs de l'armée royale, dont les deux principaux sont D. Alfonso d'Aragon et le comte de Prades, conçoivent un

1. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Com.*, año 1471, fo 197 (missive signée « le tout vostre Jean »).

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dimecres a .xij. de juny (1471). Cf. *Diet. del Cons.*, II, 502.

3. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dijous a .xx. de juny (1471).

4. Les députés royalistes étaient Guillem Ramon de Moncada, prieur de Tortose, le chevalier Pere de Rocaberti, et le bourgeois Joan Jordá. Leur premier acte qui nous soit parvenu est, à ma connaissance, une nomination de député local. (Bof., XXV, 400.)

5. Arch. mun. de Barcel., *Let. Cl.*, reg. V (lettre du 3 janvier 1471).

plan hardi : négligeant les châteaux secondaires, ils vont s'attacher à frapper de grands coups. Avec le gros de leurs forces, ils isoleront Barcelone, tandis que des corps détachés réduiront les petites villes encore rebelles et qu'une flotte s'armera pour appuyer l'armée d'investissement.

La campagne débute par une marche sur Hostalrich<sup>1</sup>, et cette manœuvre détermine aussitôt toute une série d'adhésions qui n'attendaient qu'un prétexte pour se produire. L'évêque de Gérone, Juan Margarit et son frère Bernat Margarit, l'archidiacre Çariera, D. Beltran de Armendaritz, Jacme Alemany, Bernat de Senestra abandonnent le même jour (13 octobre) la cause catalane<sup>2</sup>. La nouvelle de ces défections, reçue à Barcelone le 14, y causa une grande émotion<sup>3</sup>; on parla, à tort ou à raison, de corruption. Pendant ce temps, l'armée royale se rabat brusquement sur San Cugat<sup>4</sup> et se présente en vue de Barcelone, le jour même où les funestes événements du 13 étaient connus<sup>5</sup>.

C'est en vain que, devant la gravité de la situation, les Catalans s'efforcent de prendre des mesures extrêmes. Le 15, le bâtard de Calabre convoque les députés au pslais et leur donne officiellement connaissance des défections de l'Ampurdan. Des mesures répressives sont votées aussitôt contre les traîtres<sup>6</sup>. Deux jours plus tard, la municipalité de Barcelone envoie aux villes encore rebelles à Jean II des agents sûrs et une circulaire énergique<sup>7</sup>. Comme par ironie,

1. Codina, p. 84.

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, diumenge a .xiiij. de octubre. — Cf. Gonzalo de Santa Maria, éd. Paz y Melia, p. 259.

3. Codina, *loc. cit.*

4. *Diet. del Cons.*, II, 502.

5. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, diluns a .xiiij. de octubre.

6. *Diet. del Cons.*, II, 503.

7. Arch. mun. de Barcel., *Let. Cl.*, reg. VII : « Molt honorables e savis senyors. La infidelitat nephandissima del bisbe de Gerona, de

le 18, Gérone retourne décidément à l'obéissance du roi d'Aragon. L'instigateur de cette reconnaissance fut Juan Margarit. Il assembla le chapitre pour l'entretenir du renouvellement du serment de fidélité que réclamait le maître de Montesa. Le serment prêté au duc de Calabre, après l'entrée de ce prince aux côtés de Dunois, n'est-il point nul comme extorqué de force? De plus, René n'est pas disposé à secourir la cité que Louis XI lui a donnée; Juan Margarit, envoyé par le Général en ambassade auprès du chef de la maison d'Anjou avant sa défection, a pu s'en assurer en personne; en conséquence, il est de toute impossibilité de résister aux injonctions de Luis Despuig. Le chapitre et les habitants, également demeurés royalistes au fond de l'âme, furent dociles à la voix tentatrice : le serment fut prêté; il était cette fois définitif<sup>1</sup>.

mossen Çariera e altres u ells adherents, done causa que nosaltres a vostres savieses, e encare tots altres fidelissims vassals de la Majestat del senyor rey, comuniquem ensemps, e si nos pot fer personalment, aldemenys per mitja de intervencius letres e en altres formes possibles. E per aquesta raho es stat delliberat que, per part de lo magnífichs deputata e de nosaltres tots, vage a vosaltres lo honorable en Berenger Marti, loctinent dsi batle general dal dit senyor, per significarvos la molta unitat en aquesta ciutat e en tots los circumvehients ... e encare per denunciarvos altres coses queus plauran... » La circulaire fut adressée aux municipalités de « San Feliu, Palamos, Thossa, Lança, Torroella, Castello d'Empurias, Roses, Perelada, Palafrugell, Loret » et aux personnages dont les noms suivent : « Johan de Ffoixa, Johan Pere de Buire, Roger de Malla, Ffelip de Rexach, Franci Alemany, Galseran de Vilafraser, Andreu e Francesch Miquel, Gariga, senyor de Pontós, Jacme de Valgornera, Pere Darnius, Palou de la Baldera, mossen de Montpau, Bernat de Çamesó, Bernat Sant, mossen de Milhau, de Bellau, Joffre Çariera, mossen de Cruilles, senyor de Calonge, Franci Olivier, deputat a Roses, Rafael Samso, procurador de las terres del General »; enfin, aux abbés des couvents ci-après : « San Quirze, San Pere de Rodes, San Miquel de Fluvia, Sants Maria del Mont. » Cette liste donne la mesure de ce qu'était devenu le domaine, jadis si étendu, de l'obédience révolutionnaire.

1. Chia, *Bandos y bandoleros*, III, 50 et suiv.

L'armée aragonaise employa l'hiver de 1471-1472 à enlever successivement tous les abords de la capitale. Le 17 octobre 1471, elle s'empara de Sabadell<sup>1</sup>; le 21, elle occupa Monmeló<sup>2</sup>. Le 26 novembre, les royalistes enfermaient quarante cavaliers catalans dans un château proche de Santa Coloma de Gramanet<sup>3</sup>. Une troupe d'hommes d'armes, sortie de la ville pour les délivrer, se heurta aux compagnies de D. Alfonso d'Aragon. Un sanglant combat fut livré. D. Alfonso resta maître du champ de bataille : deux mille hommes tombèrent entre ses mains, parmi lesquels D. Dionis de Portugal et Jacques Galéot, ainsi que plusieurs Barcelonnais de marque<sup>4</sup>. Le bâtard de Calabre, Hugo Roger, et le comte d'Iscla attendaient pleins de confiance la nouvelle d'une victoire et s'étaient avancés en avant du boulevard qui précédait le « Portal Nou », quand, au lieu de l'heureux messager, ils virent arriver au grand galop un parti de cavaliers ennemis. A peine eurent-ils le temps de courir se renfermer dans l'enceinte. Le lendemain, Granollers se rendait sans coup férir<sup>5</sup>.

Le Général et le Sage Conseil ne pouvaient manquer de prévoir que, s'ils n'étaient point secourus, les jours de la résistance étaient comptés<sup>6</sup>. Des démarches pressantes furent faites auprès du roi de France : il se contenta d'envoyer son écuyer Pierre de Touche<sup>7</sup> et d'assurer que deux

1. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dijous a .xvij. de octubre (1471).

2. *Ibid.*, diluns a .xxj. de octubre.

3. Fita, p. 22. — Gonzalo de Santa Maria appelle ce château la tour de Bés. (Gonzalo de Santa Maria, éd. Paz y Melta, p. 259.)

4. Gonzalo de Santa Maria (éd. Paz y Melta, pp. 259-260).

5. *Diet. del Cons.*, II, 503. — Cf. *Diet. de la Dep.*, extr. dans Fita, p. 22 et suiv.

6. Milan, Arch. di Stato., *Post. Est., Francia, 1471*; lettre de Cristoforo Bollati au duc (Aix, 2 décembre 1471) : « La terre rebellata dano orechia e speranza a chi le sollicita per retornare al primo stato. »

7. Arch. mun. de Barcel., *Carl. Com.*, años 1470-1471, fo 183

mille cavaliers et quatre mille fantassins étaient promis par le duc de Milan. C'est à ce dernier que Louis renvoyait les Catalans; c'est à ce dernier aussi que les Angevins s'adressaient, par l'entremise de Boffille de Juge, comme à leur dernier espoir<sup>1</sup>. Mais les promesses coûtaient d'autant moins à Galéas qu'il se réservait de n'y donner aucune suite<sup>2</sup>.

(*Pièce justificative* n° 29), et *Cart. Reales*, publ. par F. Pasquier, p. 39. Le premier des deux documents est daté par le deuxième, pour lequel il faut adopter le millésime 1472, par un raisonnement analogue à celui qui nous a servi plus haut, p. 232, note 1.

1. Le 15 juin, Boffille de Juge est envoyé au nom de René à Milan. (Arch. Nat., P 1334<sup>3</sup>, n° 11, f° 19 et f° 18. Lecoy de la Marche, II, 350 et suiv.) Au retour, Boffille passa par la cour de Savoie. (Milan, Arch. di Stato., *Pot. Est., Torino*, 1471; lettre d'Antonio d'Appiano au duc de Milan, en date du 10 octobre 1471.) Le 7 décembre, il était à Montferrat. (Milan, Arch. di Stato., *Pot. Est., Napoli*, 1471; lettre de Francesco Malatesta au duc, 6 décembre.)

2. Une lettre de René à Sforza, en date du 10 octobre 1471, nous éclaire sur les promesses faites par ce dernier à Boffille. On y lit le passage suivant : « Per lettere de magnifico Boffillo del Giudice, consigliere et camberlengho nostro, simo stati advisati del sussidio che per vostra humanità ve è piaciuto a nuy dare, in favore de la nostra impresa de Cathalogna et aumento del stato nostro, e similmente de multo altre proferte per vostra solita magnanimità facte, circa la recuperatione del nostro realme de Sicilia, el che supra tutte cose grandmente desideramo, e, per quello recuperare, intendemo hogi più che mai con ogni opera et studio oportuno. Datum in castro nostro Baugé, die .x. octobris MCCCCLXXI. (*Signature autographe* :) René. (Milan, Arch. di Stato, *Pot. Est., Francia*, 1471.) — Le 10 novembre, nouvelle lettre plus pressante de René : « la dicta nostra impresa non pate dilatione. » (Milan, *ibid.*) Au sujet de l'allusion faite par René à ses prétentions en Italie, on remarquera que, le 24 novembre, dans une lettre à son ambassadeur à Florence, Sarramoro da Rimini, Galéas Sforza, niait avoir rien promis à René qui pût être contraire au roi de Naples. (Milan, Arch. di Stato, *Post. Est., Firenze*, 1471.) A propos de la mission de Boffille, cf. Milan, Arch. di Stato, *Condottieri, Bof. di Giudice*, 1471, lettre au duc Galéas (5 novembre) : « Illustrissimo et serenissimo signore. Humilmente me recomando a la excellencia de Vostra Signoria. Aquest'ora è arrivato Bernardo, correre de la Maestà del re mio signore, loquale, a queste ora, deve essere in Provensa, et la Maestà Sua scrive a mi, debia, da parte de la sua Maestà pregare la illustrissima Signoria vostra proveda che Genoysi non habiano ricorso altro che a la Maestà Sua. Se

Au mois de mars 1472, Louis XI écrit à René que, vu la lenteur des Milanais, il fait lui-même préparer une armée de trois cents lances et de deux mille archers<sup>1</sup> : l'expédition resta à l'état de projet.

Tandis que ces espérances illusoires étaient données à ses adversaires, Jean II redoublait d'activité. Du 22 janvier au 2 février 1472, un Parlement siégea à Figueras<sup>2</sup>. Le 13 février, San Boy tomba aux mains des troupes royales<sup>3</sup>.

Cathelani fideli de Sua Maestà le avessero fatto dampno, per cio *ad unguem* li fareo satisfare. E cossi ya, signore, suplico la Excellencia Vostra voglya fare ogni filial demostracione verso Sua Maestà, como a comensato et speramo debba seguir. Yo partirò fra .vij. jorne, con lo ajuto de Diò, et farò quella relacione de Vostra illustrissima Signoria, che meritamente debyo, laqual prego, mio signore, voglya *ad votum* prosperare. De Casale San Vas a .v. de novembre. De Vostra Signoria humilmente servitore, Boffillo de Judich. » Cette lettre entièrement autographe de Boffille montre où en étaient réellement les relations entre Sforza et René au moment où il s'en retourne.

Une lettre de Sforza de Bettini au duc de Milan, en date du 8 mars 1472 (B. N., F. ital. 1469, f<sup>os</sup> 281-282), montre bien quel jeu jouait Galéas. (*Pièce justificative n° 30.*)

1. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Reales*, años 1469-1473, copie transmise par René au Sage Conseil : « Monsieur mon père. Je me recommande a vous tant comme je pule; pour ce qu'il m'a semblé que le duc de Milan le faisoit trop long et que j'ay bien paour que ce fust le secours d'Espaigne, j'ai ordonné d'envoier .iijc. lances et .ijm. franschs archiers en Roussillon et Cathelogne, et en al baillhé la charge au sieur Du Lau, auquel ay ordonné qu'il ne s'en bouge jusques a ce que la cause ait fin. Et de ceste heure, ay depesché tout ce qu'il y falloît, tant argent que autre chose. Et s'en part a nuyt le mareschal du Dauphiné qui les doit mener jusqu'en Roussillon, ou il doit trouver le sieur du Lau. En priant Dieu, monsieur mon père, qu'il vous doint ce que desirez. Escript aux Montilz, le .xije. jour de mars. — Loys. — Borré. » Cette lettre est évidemment la conséquence de la conduite de l'ambassadeur milanais (voir la lettre citée à la note précédente). En juin, Louis XI songeait à faire passer en Roussillon toutes les forces qu'il avait en Guyenne (lettre d'Antoine du Lau, citée chap. ix, p. 354, note 5.)

2. Fita, p. 24, col. 2.

3. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dijous a .xiiij. de febrer (1472).

Un cercle de fer se resserrait de plus en plus autour de la capitale. Les Catalans furent cependant assez heureux, le 4 avril, pour surprendre le camp de Jean II à Peralada. Sous le commandement du comte de Campobasso, Gaspard Cossa et Boffille de Juge<sup>1</sup>, quatre cents cavaliers et six cents fantassins parvinrent inopinément de Castellon-de-Ampurias jusqu'à Peralada au point du jour. Le roi eut à peine le temps de se vêtir et de fuir à bride abattue jusqu'à Figueras. Les Catalans firent un grand nombre de prisonniers et un butin considérable<sup>2</sup>.

Mais cet exploit ne fit que retarder les événements sans en changer le cours. Dès le 12, l'évêque Juan Margarit amenait ses gens d'armes au roi pour reprendre Peralada<sup>3</sup>. Cependant les vivres renchérisaient d'une façon inquiétante<sup>4</sup> dans la cité assiégée. Une tentative de ravitaillement, confiée à Luis Setanti, avait piteusement échoué<sup>5</sup>. Maintenant, en

1. C'est à peu près à ce moment que Boffille dut repasser les Pyrénées pour prêter main-forte à Antoine du Lau en Roussillon. (Voir la lettre d'Antoine du Lau, en date du 3 juin, ci-dessous, chap. IX, p. 254, note 5.)

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dissapte a .iiij. de abril. — Cf. Arch. del reino de Mallorca, *Gen. Consell* (1466-1474), séance du 23 avril 1472. — V. aussi, Chia, *Bandos y Bandeleros*, III, 133 et suiv.

3. Fita, p. 27, col. 2. La surprise de Peralada permit à Jean II de demander à ses vassaux de nouveaux sacrifices; à Majorque, il obtint un nouveau subside de 2000 florins. (Arch. del reino de Mallorca, *General Consell*, 1466-1474, séance du 23 avril 1372.)

4. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470.

5. Lettre de René en date du 17 avril (Arch. mun. de Barcel., *Cart. Reales*, 1469-1475) : « Lo rey. Amats e feels consellers nostres. Reebudes havem vostres letres de .iiij. e de .vij. e de .viij. del present. Veem lo cars seguit a la nau de Setanti e a les altres de su companya : les infortunes venen com a Deu plau, ell sab perque. Devemli per tot fer gracias que son restaurades. Veem la necessitat gran que ocorre de les naus genoveses : nos havem, dies ha, provehit e trames compliment de diners per conduhirles e ferles venir aci lo pus prest sia possible e fem preparar lo carrech lur per forma que

effet, le port est bloqué par Bernat de Villamari avec la flotte royale forte de vingt galères et seize naves<sup>1</sup>. Chaque jour, le blocus devient plus étroit du côté du continent. Pedralbes succombe le 24 avril<sup>2</sup> et Montserrat le 13 mai<sup>3</sup>. Le comte de Pallas essaie, ce même jour, d'incendier le monastère de Pedralbes<sup>4</sup>, où le roi a établi son quartier général; il n'empêche pas Sellent et San Pedor de se rendre le 29<sup>5</sup>. L'angoisse croît dans Barcelone. En l'absence d'une main ferme et respectée, elle engendre le désordre. C'est dans ces jours sombres que se place la scène de pugilat en conseil du palais, ce « scandale » qui fait dire à Çafont que, selon le proverbe, « le porc entre dans la cuisine<sup>6</sup> ».

Entre temps, de gré ou de force, le Principat achève de se soumettre à la couronne. D. Juan d'Aragon, renforcé de Requesens dez Soler et des vassaux de Juan Margarit, opère

arribant puguen carregar encontinent e fer per aqui sa via. Veem per semblant havia sabuda la victoria que a Nostre Senyor ha plagut dar als nostres en Ampurda sobre les enemichs. Nos fem fer en avançar les coses per proseguir aquella tota diligencia possible, en manera que nos pert temps en res que fer se puxa. Trametemvos copia de la letra que novament havem recibida del senyor rey de Ffrança per que entengeus lo secors que de present nos envia. E pus per axo no cessam gens fer nostres altres preparatoris. E axi confortauvos e confortau a tot hom a ben perseverar e feu e obrau per la part vostra com virtuosament haveu acostumat : e es la gran confiança nostra, car en molt breu, Deu volent, haureu aquelles dites naus carregades de victualles e lo gran soccors per terra. Dada en la nostra ciutat de Ays a .xvj. de abril del any mil cccclxxij. Rex Renatus. — Als amats e fels nostres los Consellers de la Ciutat de Barcelona. » — Voir la lettre du roi de France à laquelle il fait allusion, ci-dessus, p. 327, note 1.

1. Codina, p. 85.

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, divendres, a .xxiiij. de abril (1472).

3. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Deput.*, tr. 1470, dimecres, a .xiiij. de maig (1472).

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, divendres, a .xxviiiij. de maig.

6. Voir ci-dessus, *Introduction*, p. 28.

du côté de Vich et de Manresa. Ces deux places succombent successivement, la première le 5 juin<sup>1</sup>, la seconde le 8 du même mois<sup>2</sup>. Roses s'était rendue dès le 28 mars<sup>3</sup>.

Le Roussillon même s'agite. Castellon-de-Ampurias, chassant sa garnison composée de Français et d'Italiens, revient au souverain légitime le 20 juin<sup>4</sup>.

Ainsi le dénouement approchait. René d'Anjou et son petit-fils s'étaient transportés en Provence. Le 4 juin, Nicolas annonce d'Arles un envoi de vivres<sup>5</sup>. Le 20, René écrit de Marseille dans le même sens<sup>6</sup>. Les Angevins avaient pris, en effet, à leur solde des navires génois<sup>7</sup> qui parvinrent à débarquer, le 22 juillet, quelques charges de froment dans le port de Barcelone. La ville, qui s'était vue, non

1. Arch. mun. de Manresa, *Llibre Vert*, f<sup>os</sup> 167-171. Ce ms. contient le texte de la capitulation de Vich en treize articles. Fita en a publié une analyse dans la *Renaiçensa* (1880, p. 299) et un extrait dans *Los reys d'Arago*, p. 34. On doit observer, à propos du commentaire un peu obscur de cet auteur, que la date du 14 donnée par Çafont (extrait cité par le même, *loc. cit.*) ne contredit pas le *Llibre Vert* de Manresa, car il s'agit de la mention d'un bruit relatif à la reddition, non de la date de reddition.

2. Arch. mun. de Vich., *Lib. de Privil.*, f<sup>o</sup> 267 et suiv. La capitulation fut signée à Berga par le général aragonais, le 8 juin, et confirmée par Jean II à Peralada, le 16. Le prologue du document a été publié par le regretté José Serra y Campdelacreu, *op. cit.*, p. 148.

3. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dissapte a xxvij de març (1472).

4. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dissapte, a .xx. de juny. Le 3 juin, Antoine du Lau se croyait très solidement établi à Castellon (lettre citée ci-dessus, p. 254, note 5).

5. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Reales*, años 1470-1475.

6. *Ibid.*, et *Cart. Com.*, año 1472, f<sup>o</sup> 86.

7. Les Génois profitèrent, pendant toute la durée du siège, des trêves commerciales, pour essayer de gagner de l'argent en transportant des vivres à Barcelone. Par représailles, les fidèles du roi d'Aragon saisissaient parfois des navires génois qui portaient des marchandises, telles que du drap. Sur un fait de ce genre et sur l'intervention du pape, voir Arch. Vat., *Armario XXXIX, Brevis*, n<sup>o</sup> 14, f<sup>o</sup> 50.

sans effroi, avec un mois de vivres à peine, se sentit en mesure de prolonger la résistance<sup>1</sup>. Jean II, après l'enlèvement de la forte position de Montjuich, le 16 juillet<sup>2</sup>, avait convoqué un nouveau Parlement avec l'espoir non déguisé de le réunir dans Barcelone. Le succès des Génois l'obligea à le proroger à Pedralbes (16 août) : le discours d'ouverture, qui nous est parvenu<sup>3</sup>, exprime avec beaucoup de force la nécessité d'un suprême effort et l'imminence de la victoire définitive. Aussi de grands armements sont-ils ordonnés dans les divers Etats de la monarchie<sup>4</sup>. Le 24 août, Barcelone est complètement bloquée. Joan Mayans, l'auteur du *Dietari*, qui a pu être envoyé en France<sup>5</sup> à la faveur du débarquement des Génois, est le dernier messager adressé par le Conseil à ce suzerain de son choix, dont il réclamait de plus en plus impérieusement et de plus en plus inutilement l'aide. Impitoyable dans le choix des moyens, Jean II ordonne de dévaster méthodiquement les environs de la ville<sup>6</sup>.

Le 26, l'évêque d'Assise<sup>7</sup> se présente au nom du cardinal Rodrigo Borgia, légat du pape<sup>8</sup>, avec une petite escorte

1. *Diet. del Cons.*, II, 505.

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.* Çafont qualifie tout simplement de « bestias » les défenseurs catalans déposés de Montjuich. On sait que le fort de Montjuich commande Barcelone.

3. Arch. mun. de Gérone, *Man. de Ac.* — *Pièce justificative* n° 31.

4. Valence, Arch. mun., *Letres*, XXVII (1<sup>er</sup> juin et suiv.).

5. *Diet. del Cons.*, II, 505.

6. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, diluns a .xxiiij. de agost 1472.

7. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dimecres a .xxvj. de agost (1472), et Fita, p. 53. Cf. lettre du bâtard de Calabre au pape, ci-dessous, p. 332, note 2. Sur le rôle de Borgia, voir les notes de Fita, p. 60. Il faut se rappeler que le futur Alexandre VI a été, par excellence, un client et une créature de la maison d'Aragon.

8. Il était officiellement envoyé en Espagne pour négocier l'octroi d'un subside en vue de l'éternel projet de croisade.

devant la porte Sant-Anthoni : les habitants refusent d'entendre ses propositions<sup>1</sup>. Quelques jours après, dans une sortie, le prélat et ses bagages sont enlevés par les Barcelonais et l'intervention du lieutenant général angevin est nécessaire pour assurer le respect de sa personne et de ses biens<sup>2</sup>.

1. Arch. de la Cor. de Arag., *Diel.*, *loc. cit.*

2. Arch. de la Cor. de Arag., *Intrusos*, n<sup>o</sup> 48, f<sup>o</sup> 174, lettre du bâtard de Calabre au pape : « Sanctissime et beatissime pater. Post humilem filii comendationem et pedum oscula beatorum. Ne aures Vestre Sanctitatis aliis quam veritate offendantur, ex iis que in reverendum tam in citeriori quam in ulteriori Hyspania legatum ejusdem Sanctitatis ac sacrosancte romane Ecclesie vice-cancellarium, nuper hic gesta sunt, hiis meis litteris Vestre Sanctitati brevius docere statui.

« Superioribus diebus, ipse legatus ad castra illustrissimi regis Joannis, quibus hec civitas tanta inhumanitate diu obsessa est, cum venisset eo consilio, ut edoctus sum, ut civitatem Barchinonam introiret, ad eandem reverendum episcopum Assisiensem misit, quem ego civitasque ipsa intromittere nolumus : quin potius, nomine meo ipsiusque civitatis, dictum fuit ne iterum rediret ad muros. Deinde nil veritus, idem episcopus ad eandem iterum reditus civitatem ipse et sui, in manus eorum peditum equitumque, qui pro statu serenissimi domini regis stipendiati bellum gerunt, ad incursiones in hostes faciendos, per patentis campos extra civitatem effusi, forte incidit. Et uti per eos qui bellum gerunt fieri assolet, captus est una cum suis familiaribus et depredatus. Veniunt illico ad me consultaturi uti, jure belli, eis preda ipsa spectaret. Ego autem, ob eam quam ingentem gero devotionem, erga eandem Sanctitatem, inimiciciam et hostilia, que ipse reverendissimus legatus, ut comparo, adversus statum domini regis gerit, parum feci et eundem episcopum et suos quamprimum libertate donare precepi atque omnem predam sibi et suis restitui, quam quidem Vestre Sanctitatis nomine ipsa episcopus missus fuerat. Quam predam omnem, etsi ilico restitui non potuit (erat enim inter plures divisa), jussi tamen accurate percontari, et, post dies paucos reperta, eidem episcopo, suis item omnibus, integre resarciri.

Neque sibi Sanctitas eadem persuadeat me haneque item civitatem ob inobedienciam ejusdem Sanctitatis reverendissimum Cardinalem legatum aut reverendum episcopum ipleum in eadem non intromisisse. Sed verentes ne quid contra statum regium hujusque civitatis rempublicam, machinatus venisset, fuit consilium uti ingressum ei non pateretur. Nam me non latet que tanta ipse reverendissimus legatus

Ainsi le dernier espoir n'avait pas encore abandonné les assiégés : le roi de France les avait sans cesse encouragés dans la rébellion; le duc de Milan faisait aux ambassadeurs angevins de belles promesses et permettait aux Génois de ravitailler Barcelone. Comment donc imaginer qu'ils pussent jamais laisser tomber la vaillante capitale du Principat aux mains de celui que beaucoup, sans doute, comme Çafont, appelaient encore par habitude « lo rey Joan sens fé » ? Et c'est fort de cette confiance que l'on se refusait à écouter les objurgations d'un légat porteur de la médiation pontificale. Ce que les assiégés ne savaient pas, ce qu'ils ne pouvaient pas savoir, c'est que Louis XI n'avait plus la faculté, n'avait même peut-être plus le désir de seconder

pro ipsius regis Johannis statu conatur : juvat enim eum sueque parti vehementer favet re et consilio, quoad potest. Neque ignoro quanto conatu ea, que pro statu regio istic tractabantur, temporibus preteritis impedit. Que omnia singulariter Vestre Sanctitati scriberem, si litteras meas longiusculas eidem non molestas existimarem.

« Hiis itaque aliis suspectis, ego consulariique hujus civitates, ut conservata sit, diu noctuque accurate laboramus, ... neque eundem episcopum neque ipsam legatum reverendissimum intromittendos recipiendos putavimus.

« Hec brevius quo tanta reduci potuit, scripsi; cui Sanctitati Vestre humiliter quo possumus supplico, ut si aliter res quam gesta est ad aures Vestre Sanctitatis percrebuerit, que non ut inobedientes, sed eam ab oste defendere volentes, fecimus. Alias que ego hecque civitas fecit, accipiat digneturque in hiis que justa sunt statum regum remque publicam civitatis hujus, que tantis miseriis hiis temporibus inopia, fame et aliis misericordia dignis oppressa est, per quam commissa habere que ad omnia Vestre Sanctitatis precepta est paratissima quam Deus omnipotens ad regimen Sancte romane Ecclesie diu conservare dignitur. Datum Barchinone decimo septimo die mensis septembris, anno a nativitate domini Millesimo CCCCLXXII<sup>o</sup>. E. V. S. Humillimus filius et devotus Joannes de Aragonia et de Calabria in regnis Aragonum, etc., ac in Cathalonia locumtenens generalis serenissimi dominis regis predicti. — Jehan B. — Sanctissimo ac beatissimo domino nostro pape. » — Il est certain que Jean II et Borgia s'entendaient à merveille. Joan Dezior, dans une lettre au chapitre de Gérone, déclare savoir que la plus grande partie de la décime levée par Borgia sera mise à la disposition de Jean II. (Gérone, Cathédrale, *Resol. Capit.*, 1462-1473, f<sup>o</sup> 206.)

efficacement le prétendant angevin ; ce qu'ils savaient moins encore, c'est que Sforza était gagné à la cause aragonaise et que René était sa dupe.

Le roi de France était alors aux prises avec les difficultés d'une de ces crises périodiques qui provoquaient, chaque deux ou trois ans, les à-coups de sa politique autoritaire et envahissante : cette fois, la crise était particulièrement grave, car elle se compliquait de tous les embarras extérieurs<sup>1</sup>. Tandis que Jean V d'Armagnac tenait en échec, devant Lectoure, une grande armée royale, le 22 juin 1472, à la suite d'un manifeste violent à propos de la mort de Charles de France, Charles le Téméraire avait rouvert les hostilités. Dans un pareil moment, il ne pouvait être question d'envoyer des troupes françaises au secours de Barcelone. Mais Louis XI eût-il été en mesure de détacher quelques-uns de ses capitaines, sans doute il les eût envoyés ailleurs que de l'autre côté des Pyrénées. Une grande froideur se manifeste, en effet, à cette époque critique, entre la cour de France et l'héritier de Jean de Calabre. Jamais l'appui prêté aux Angevins n'avait été désintéressé<sup>2</sup>. Jamais la reconnaissance du Roussillon et de la Cerdagne et l'installation en Catalogne d'une dynastie apparentée à la couronne n'avait tenté Louis XI. En appuyant René, il n'avait pas entendu rentrer dans la voie qu'il avait refusé de suivre en abandonnant D. Pedro. En 1472, Louis XI reproche avec humeur aux Catalans leurs défaites : la faute n'en est-elle point aux patriotes inconsidérés qui n'ont pas voulu confier à des mains françaises les places conquises<sup>3</sup>? Nous avons

1. Sur les mille embarras de Louis XI à cette époque, voir Legeay, II, 85.

2. Vaesen, IV, 169 et note 2. Cf. Lecoy de la Marche, I, 375, à propos de l'affaire de la galère *Notre-Dame-Saint-Martin*.

3. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Reales*, años 1470-1475, Amboise, 6 février 1472; imp. dans F. Pasquier, p. 30.

retenu ce fait curieux que Dunois, en 1469, a exigé de Gérone une capitulation au nom du roi de France<sup>1</sup>. Nous nous souvenons aussi que, d'après Ferdinand de Naples, Jean de Calabre affectait d'agir au nom de ce même roi<sup>2</sup>. Fait plus concluant encore : l'idée de mettre la main sur Barcelone survivra, nous le verrons, à l'expulsion du dernier représentant de la maison angevine. Ainsi, le but n'a jamais varié : c'est encore, c'est toujours, en 1472 comme en 1463, la Catalogne française. Comment Louis XI entendait-il faire servir les Angevins à la réalisation de ce rêve ambitieux et égoïste, qui perpétuellement se détache au fond de la scène, malgré les changements de décor ? Ici l'on est réduit aux conjectures. Que les prétentions angevines aient été pour Louis XI un moyen d'arriver à ses fins, c'est ce qui se dégage de la trame historique avec la dernière évidence ; mais de quelle façon pensait-il user du moyen, c'est ce qui ne laisse pas de demeurer douteux. Peut-être, si l'on tient compte de la connexion qui reliait aux yeux de tous, aux yeux de Louis XI lui-même, la question de Catalogne et la question de Naples<sup>3</sup>, sera-t-on conduit à admettre qu'il avait échafaudé une construction hardie : celle qui eût consisté à asseoir d'abord les Angevins à Barcelone, puis à les installer à Naples, en faisant payer son concours diplomatique et militaire en Italie par la cession de tous les droits sur le Principat. A coup sûr, cette hypothèse ne ressort d'aucun des documents dont je dispose avec la force d'une vérité démontrée ; mais, avec elle, l'ensemble des documents et des

1. Voir ci-dessus, p. 298.

2. Voir ci-dessus, p. 302, note 1.

3. Dès le début de l'intervention angevine en Catalogne, on avait eu conscience en Italie que Naples était indirectement visée. (Lettre du légat, de Bologne, au duc de Milan, 8 mai 1467, Trinchera, I, xxxix.) En 1471, René parle à Sforza de « la recuperatione del nostre realme de Sicilia » (Milan, Arch. di Stato, *Pot. St., Francia*, lettre du 10 octobre). On ne pouvait se montrer plus malavisé.

faits paraît s'accorder mieux qu'avec aucune autre. On comprendrait alors sous quel angle la question catalane apparut, depuis 1466, à l'universalité des diplomates italiens ; on comprendrait pourquoi Jean II fut écouté à Milan, quand il représenta la politique de René au delà des Pyrénées comme un danger permanent pour les Etats situés au delà des Alpes ; on comprendrait enfin pourquoi l'inopportune déclaration du roi de France à Donato fut l'écueil où vinrent se briser les espérances angevines<sup>1</sup>. La combinaison est, il faut l'avouer, d'une hardiesse de conception qui touche à la fantaisie : cette fantaisie serait invraisemblable sous un autre règne ; mais elle constitue une vraisemblance de plus aux yeux de qui connaît le faible de Louis XI pour les solutions les plus imprévues et les plus compliquées. Quoi qu'il en soit, la formation de la ligue venéto-napolitaine, dont nous avons vu nettement l'origine, eut pour résultat de fermer aux Angevins les portes de l'Italie. C'est alors que Louis XI, craignant pour sa propre influence, essaya de revenir en arrière en rassurant Milan et Naples<sup>2</sup>. Ni Sforza ni Ferdinand ne parurent être sensibles à cette sorte de rétractation ; mais une défiance croissante se glissa entre Nicolas de Calabre et le roi. Bien que fiancé depuis son enfance la plus tendre à Anne de France, bien qu'ayant touché la dot de cette princesse par anticipation, Nicolas brigue la main de Marie de Bourgogne<sup>3</sup>, et, pour accentuer encore son revirement, le 15 mai 1472, il signe avec Charles le Téméraire un accord<sup>4</sup>, qui ne pouvait être considéré par Louis XI que comme un véritable acte de défection. Ainsi s'explique l'indifférence

1. A cet égard, la conférence tenue le 8 mars 1472 entre Louis XI et l'ambassadeur milanais est extrêmement significative. (B. N., F. ital. 1699, f° 314. *Pièce justificative* n° 30.)

2. P. Perret, I, 576.

3. Comines, éd. Dupont, I, 274. Cf., sur ces avances à la Bourgogne, Lenglet-Dufr., II, 201.

4. Lenglet-Dufr., III, 189 et suiv.

observée par le roi de France, à la fin de 1472, à l'égard de la cause angevine : nous savons ce que pouvait sur lui le dépit.

Restait Galéas Sforza. Conscient de l'importance du rôle qu'assumerait le duc de Milan, Jean II s'était fait un devoir de le circonvenir avec un soin jaloux. Au demeurant, les préférences du duc entre le roi d'Aragon et son compétiteur n'étaient pas plus douteuses que son intérêt; mais il avait à cœur de ne pas mécontenter Louis XI, et, jusqu'au second semestre de 1472, Louis XI affectait de se solidariser entièrement avec les Angevins. De là, pour Galéas, une situation fort délicate. Il avait su résoudre la difficulté avec beaucoup de finesse, en ne suivant que d'assez loin l'évolution de Ferdinand de Naples, et en amusant René, afin d'attendre un moment propice pour se découvrir. René s'était laissé prendre à ce manège. Pendant qu'il écoutait avec une complaisance exempte de malice les propos flatteurs du duc de Milan, Louis XI, mécontent de Nicolas, retirait sa main de plus en plus. A Boffille avait succédé Hector Scaglione : Galéas le reçut à merveille et, le lendemain du jour où les Génois ravitaillaient Barcelone, le 23 juillet, il renvoya à René son émissaire avec de bonnes paroles<sup>1</sup>. Le 6 septembre, c'est au tour de Galéas d'envoyer un émissaire à René : il choisit Jean-Pierre Panicharola, auquel il confie une courte lettre de créance<sup>2</sup>; mais, bientôt après, une lettre était écrite aux

1. Milan. Arch. di Stato, *Let. missive*, CXI, f° 14 : « Intelleximus studiosè que nomine Majestatis Vestre nobilis vir Hector Schaglione, orator vester, naravit nobis accurate et prudenter; quem libenti animo vidimus; et ei que nunc occurrebant respondimus. Cujus nunc redeuntis ad Majestatem Vestram relationi nosmet ipsos remittimus. Gonzage, die .xxiij. julii. »

2. Milan. Arch. di Stato, *Let. miss.*, CXI, f° 48 : « Domino Renato, etc. Mittimus ad Majestatem Vestram nobilem Johannem-Petrum Panigarolam, familiarem nostrum, cui nonnulla commissimus eidem nomine nostro referenda. Itaque illam rogamus ut ipsius Johannis-Petri

patrons génois qui déjà avaient chargé dans le port de Marseille et s'apprêtaient à lever l'ancre pour forcer encore une fois le blocus de Barcelone : la lettre ducale enjoignait aux patrons de décharger en toute hâte et de faire immédiatement voile pour Gênes, où le duc avait besoin d'eux. Ainsi, profitant de l'instant où Louis XI se détournait visiblement de la cause angevine, Galéas jetait brusquement le masque. René s'avoua mystifié, et l'agent catalan, Carbó, en donna tristement l'avis au Sage Conseil, dans sa dépêche du 18 septembre<sup>1</sup>. Le 23, l'évêque de Vich écrit de Marseille qu'il appartient au Conseil de s'inspirer des nécessités de l'heure<sup>2</sup>. Le 3 octobre, une nouvelle dépêche de Carbó déclare qu'il faut renoncer à tout secours de la part de la France<sup>3</sup>.

La Révolution, conformément à la loi ordinaire, devient

relatibus fidem prestare velit. Data Papie, die .vj. septembris, Galeaz ss. » Cette lettre est visée dans la dépêche ci-dessous de Carbó.

1. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Com.*, año 1472, f<sup>o</sup> 129 : « ... E apres los demuntsdits ab nosaltres apartats en una capella de la Sglesia del Carme, per dit gran seneschal nos fon dit com la Magestat del senyor rey havia fet pendra hun servidor del duch de Mila, e que li havien trobades dues letres e unes instructions : la una letra, dirigida a la Magestat del senyor rey, sotscrita de ma del duch de Mila, feta a .vj. de setembre, l'altre als patrons. Les instruccions contenien que Miso anas primer als patrons e quels fes comendament que no prenguessen pus sous, ans si havien negun temps servit, ho restituhissen, e s'en anassen en Jenova ; e apres anas al dit senyor rey nostre e li explicas que lo dit duch, per seguretat de son Stat, no li ere possible les naus stiguessen pus a sou, sino que s'en tornassen a Jenova... Per Sa Magestat nos fon dit en efecte lo quens era stat dit per lo dit senyor seneschal e altres, ab molta compacio, dient stave molt enmaravellat del dit duch de Mila, qui axi l'avía *trufat*. » Ce dernier mot est bien le mot de la situation. Les Génois subirent d'ailleurs bientôt des vexations en Provence. Le 5 décembre 1473, Galéas est obligé d'écrire à René une lettre énergique de protestation pour réclamer le respect des lois commerciales. (Milan, Arch. dit Stat. *Let. miss.*, CXI, f<sup>o</sup> 378.)

2. Arch. mun. de Barcelone, *Cart. Com.*, año 1472, f<sup>o</sup> 122. *Pièce justificative* n<sup>o</sup> 32.

3. *Ibid.*, f<sup>o</sup> 123.

d'autant plus défiante que la situation est plus compromise. Pallas, l'infatigable artisan de la résistance, devient suspect; on l'accuse de connivence avec le roi, dont il a été l'ennemi le plus acharné; on le surveille<sup>1</sup>, on l'emprisonne<sup>2</sup>, et il sort en fugitif, à la dérobée, avec quelques amis personnels, de cette ville qui, tant de fois, a fait appel à son talent<sup>3</sup>.

Le 6 octobre, les nouvelles de Provence arrivèrent à Barcelone. Le voile se déchira; les dernières espérances s'évanouirent. La ville n'avait de froment que pour huit jours<sup>4</sup>; depuis trois semaines, on avait dû inaugurer le régime des rations<sup>5</sup>; on mangeait du pain fait de blé mélangé de fèves. Dès le 6, les premiers pourparlers en vue de la capitulation furent entamés<sup>6</sup>. Le 8, Luis Setanti, premier conseiller, rassembla le Conseil Ordinaire à cinq heures de l'après-midi. Il fit un exposé complet de la situation, insistant sur le rappel des Génois par le duc de Milan, sur l'insuffisance de quelques « balleners » de corsaires pour ravitailler efficacement une ville aussi peuplée<sup>7</sup>, sur l'avis même du bâtard de Calabre, qui déclarait que la Cité avait donné assez des preuves d'endurance et de fidélité. L'orateur ajouta qu'il avait fait sonder indirectement Jean II sur l'accueil qu'il ferait à une offre de capitulation, dont la base serait

1. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dimanche a .xiiij. de setembre.

2. Arch. mun. de Barcel., *Delib.*, III, f<sup>os</sup> 90-91.

3. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dijous a .xxiiij. de setembre.

4. *Diet. del Cons.*, II, 506.

5. *Ibid.*

6. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, dijous, a .viiij. de octobre; cf. *Diet. del Cons.*, II, 506.

7. Un corsaire florentin avait réussi à tromper la surveillance de Bernat de Villamari et à décharger quelques vivres. (Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. de la Dep.*, tr. 1470, divendres a .xviiij. de setembre (1472), *ballener.*)

l'amnistie totale pour tous les faits survenus depuis l'arrestation de D. Carlos, et que Jean II avait laissé paraître l'intention d'user envers la ville de la plus grande condescendance. Le Conseil Ordinaire vota le principe d'entamer sur-le-champ des négociations officielles avec le roi d'Aragon et nomma une commission de douze membres pour s'occuper spécialement de l'affaire<sup>1</sup>. Gaspar Ferreres, confesseur du roi, s'était

1. Arch. mun. de Barcel., *Delib.*, J. Brujo, reg. III, f° 92 : « Dijous a .viij. de octubre del any M.cccclxxij., ajustats los honorables consellers ensempla ab la mas part del Consell Ordinari de .xxxij. o la major part d'aquell, en lo apartament appellat de Trenta de la casa de la ciutat de Barcelona, aqui por le honorable mossen Luis Setanti en nom seu e de los honorables consellers companys seus, com per lo carrech que ell e les dits honorables consellers tenen lo present any lo regiment d'aquesta ciutat, coven que notifiquen al present consell tots los fets qui occoren, e signantment d'aquells, en losquals va tota la conservacio e total restauracio de aquesta cosa publica. E per ço volen elts, dits consellers, que lo present consell sapie que aquesta ciutat sta en gran congoixa de victualles, car verificats son que les noms, ab lesquals se operave esser portades victualles, no venen, ans se son partides, per manament del duch de Mila, de Marsella, tirant la via de Jenova. E per ço, jatsia se diga que alguns baleners son carregats per venir aci, empero, ab la gran necessitat en que aquesta ciutat sta, no se porra sperar aquelles mes avant, *maxime* que fet per ells diligent struemi (*sic*) et sercha de les vitualles de aquesta ciutat, e per tant ells, consellers, dites coses han denunciades al illustrissim loctinent, per loqual es stat saviament e virtuosa respost, que ell ha vist los actes de aquesia ciutat e lo molt amor e fermetat d'aquella, per lesquals es dignament merexedora que sia lunyada de tota inconvenients contraris, losquals quasi infinits li stant propagats, el per la molta fretura que té de vitualles ha venir a mans de son inimich, si donch no es siat provehit. Es stada dada obra que certa persona fiable e de bona consciencia ha parlat per *indirectum* ab lo rey Johan, temptant ya qual seria se voluntat vers aquesta ciutat e les ciutedans e poblats en aquella, ço es en ben tractar aquells e servir llurs libertats e remetre tots los fets passats e subseguits per causa de la detencio del illustre don Karles, primogenit de sancta recordacio, fins la present jornada; per loqual es stat respost se voluntat esser de for tot ço e quant la ciutat vulle, volent que aquella pres tot aço e quant volra, car ell es prest atorgar e ferlo tot. E per aquesta occasio, elle, consellers, han convocat lo present concell, afi ela per aquel delliberat si seria feta eigna cosa sobre

entremis entre la Révolution et la couronne<sup>1</sup>. C'est lui qui se chargea de notifier au souverain la décision du Conseil Ordinaire, puis aux Barcelonais l'acceptation officielle du roi. Le même jour, à minuit, le Conseil des Cent se réunit, à son tour, en séance plénière et vota le retour à l'obéissance royale<sup>2</sup>. Le lendemain 9, le Comité des Douze et le Conseil Ordinaire, réunis avec les avocats de la Cité, procédèrent à la rédaction d'un projet de capitulation. Gaspar Ferreres transmit ce projet au roi, qui l'annota de sa main et le renvoya, le 10, avec une lettre datée de Pedralbes, qui rouvre la série des missives émanées de la cour d'Aragon dans la collection des *Cartas Reales*<sup>3</sup> conservées aux archives de la Cité.

dite affers, atesa la somma necessitat en que la present ciutat es de virtualles. »

1. *Diet. del Cons.*, II, 506 : « Aquest die, a les .v. hores apres mig jorn, se tench consell de .xxxij., en loqual consell se publica certa capitulacio feta entre lo rey don Johan et la ciutat de Barcelona, la qual capitulatio ses menejada per mitja de mossen Gaspar Ferreres, prevera de bona e santa vida a confessa de dit rey. »

2. *Diet. de la Dep.*, et *Diet del Cons.*, II, 506.

3. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Real.*, 1469-1475 : « Lo Rey. Amats nostres. Lo pare mossen Gaspar es a nos tornat e havem fet apuntament ab ell sobre les coses contengudes en los capitols que ha portata, en losquals, per respecte del servici del Notre Senyor Deu e beneffici e repos de vosaltres e aquesta ciutat et patria, havem ffixat tant com bonament nos es possible, segons poreu veure per les respostes e decretacions que a cascu dels dite capitols fet havem. E aquells sen porta. Veritat es que, essent nostre desig e intencio, axi com es, attendre a la inviolable observacio de les coses que per nos vos seran atorgades e fermades, havem molt conferit ensempa, sobre lo contengut dins los huyte e deu capitols, affi de comportar las cosas a tot servey de Deu et beneffici de la terra. E si solament toqués als interessos nostres, aquels de molt bona voluntat oblidariem, e oblidarem, per fer degut offici, no sols de rey e senyor, mas encare de pare. Pero, considerat que lo dit interes toqua a alguns, si axi en universalitat se hagués atorgar, no seria, sino en loch de pau, concordia e repos, urdir novelles turbacions e diferencies, e, per ço, puix en aço se tracta de tant universal beneffici, deuse molt attendre que, procurant lo be a una part, no segueixca lo contrari per altre, havem, per ço,

Le Conseil Ordinaire, sur la proposition du Comité des Douze, désigna immédiatement deux plénipotentiaires pour présenter les articles amendés au roi et en discuter avec lui les termes : ce furent le premier conseiller, Luis Setauti, et le quatrième, Joan Matheu. Tous deux se dirigèrent, le lundi 12, à neuf heures du matin, vers la chapelle Notre-Dame-de-Jésus, où s'était aussi rendu le roi. Jean II les reçut dans la sacristie, en présence de son confesseur et du secrétaire Joan Coloma. La conférence de Notre-Dame-de-Jésus dura de midi à cinq heures; puis le roi regagna Pedralbes, tandis que les deux conseillers rentraient dans la ville. Ils repertirent pour Pedralbes le lendemain matin, à huit heures. Trois capitaines, avec une escorte, vinrent à leur rencontre à la « Creu d'en Berguallo », pour les conduire au quartier général, toujours établi au monastère. Le roi retint les plénipotentiaires à sa table et ils poursuivirent l'exécution de leur mandat jusqu'au surlendemain, jeudi. Ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que le Conseil Ordinaire approuva la capitulation. Le vendredi matin, vers huit heures, les cinq conseillers accompagnés de Miquel Abelle, notaire et sous-syndic de la Cité, se présentèrent au palais royel<sup>1</sup> et le sous-syndic donna lecture au bâtard de Calabre d'une cédule en vertu de laquelle la Cité « retirait la fidélité prêtée au roi, son grand-père<sup>2</sup> ». Aussitôt après avoir

pensat que seria molt bon expedient, per fugir a tota manera de dilacions, e per prestament conducir les coses a conclusio, que deputasseu algunes persones, en lo nombre que volguesseu e nos per semblant deputarem altres, les quals irien bon volreu, e ab la mija e intervencio del dit pare mossen Gaspar, molt facilment e presta se pendra, Deu volent, tal apuntament sobre lesdita capitols, que sera total direccio de les fahenes occoranta segons mes diffusament sabreu per relacio del dit mossen Gaspar, al qual vullau creure com a ls persona, nostra. »

1. Il s'agit du palais situé en face de la cathédrale, où sont aujourd'hui les Archives d'Aragon.

2. *Dict. del Cons.*, II, 508. L'auteur donne une relation très détaillée

accompli cette sorte de cérémonie de désaveu, Luis Setanti et Joan Matheu se détachèrent du groupe de leurs collègues et accoururent chez Setanti. Devant leur porte, leurs montures attendaient, toutes sellées. Ils se mirent en hâte à cheval, firent ouvrir le « Portal Nou » et piquèrent de deux vers Pedralbes, où ils mirent pied à terre à midi. Sur-le-champ, ils entrèrent en conférence avec le roi, dans son cabinet. Vers quatre heures, le prieur du monastère reçut l'ordre d'apporter les Evangiles, et le roi jura sur les livres saints les articles de la capitulation, dont la forme définitive venait d'être arrêtée. Plusieurs grands personnages de la cour : le comte de Prades, un seigneur sicilien, le comte de Golitzano, l'abbé de Poblet, D. Matheu de Moncada, l'évêque de Gérone, D. Anthon de Cardona étaient présents, ainsi que le vice-chancelier Joan Pagés. Le serment prêté, le roi sortit de son cabinet et vint dans la grande salle. Devant les fenêtres, une foule de Barcelonais se pressait, venue pour baiser la main au roi et lui faire révérence. Pendant que le défilé

des événements qui précèdent la Restauration. La dernière lettre du Conseil à René est du 15 octobre. C'est une lettre de créance pour le notaire Joan Fogassot (Arch. mun. de Barcel., *Let. cl.*, J. Brujo, reg. I); en voici le texte : « Al molt alt e molt excellent senyor, lo senyor rey. Molt alt e excellent senyor. Per la molta congoixa que aquesta ciutat té de haver victualles e molta speranza de esser subvengudes per vintge de baleners, lesquels son stats vist, segons per de molta, no gosants entrar, per dupte de la vostra armada, es delliherat trametre a la Majestat Vostra en Johan Fogassot, notari, plenment informat de les coses que son necessaris... » — Ainsi la flotte angevine était maintenant une gêne pour les Barcelonais. Au moment où, pour la dernière fois, le Sage Conseil appelle René son roi et seigneur, il lui demande comme dernière faveur le retrait de ses forces navales. Le lendemain, René n'était plus, pour les Catalans, qu'un prince étranger. — Comme plusieurs notaires barcelonais, Anthon de Vallmanya notamment, comme le scribe Jacme Çafont, Joan Fogassot était un poète éminent. Ses œuvres principales ont un intérêt historique, car elles portent pour titres : *Romanç sobre la presó e la detenció del illustrissim senyor don Karles* et *Obra sobre la liberació del senyor primogenit*. Cf. Denk, *op. cit.*, pp. 308-316.

continuait, les deux conseillers, après avoir pris congé, rentrèrent dans la ville qui fut brillamment illuminée en signe de réjouissance<sup>1</sup>.

Parmi les lettres de félicitations que Jean II reçut à l'occasion de sa restauration dans la capitale du Principat, il en est une qui mérite une mention particulière, parce qu'elle dépasse la portée d'une simple politesse internationale, celle de Galéas Sforza<sup>2</sup>. La Cité de Barcelone reçut aussi de nombreuses félicitations<sup>3</sup>. Toutes les villes encore héaitantes adhérèrent<sup>4</sup>. Joan Mayans accueillit la pacification avec un réel enthousiasme<sup>5</sup>.

1. *Diet. del Cons., loc. cit.* Jean II s'empresse d'annoncer à son fidèle chapitre de Gérone sa restauration. (Gérone, Cathédrale, *Resol. Capit.*, 1462-1473, f° 198.)

2. Milan. Arch. di Stato, *Let. Mis.*, CXI, f° 116 : « Domini Johanni, regi Aragonum. Et velut nostra antecessorumque nostrorum benivolentia cum Majestate Vestra, serenissime rex, et arcuissima sanguinis conjunctio mutueque vis amicitie que inter nos et parentibus nostris et excellentissimum Ferdinandum regem intercessit, facit ut recuperationem urbis Barchinone, quam per litteras vestras intelleximus, eximii jucundissimique loco muneris acceperimus, quod opulentam istam longo bello petitam urbem magnisque laboribus depugnatam, sic demum, secundis faventibus auspiciis, fortitudine regia, constantia, virtute recuperaverit, receptamque integra jam victoria cum summa sua laude presens intraverit. Habemus autem et Deo optimo et virtuti vestre, preclarissime rex, ingentem gratiam, propterea quod istiusmodi glorie, una cum Excellentia Vestra, et ipsi nos ob nostram affinitatem, participes effecti sumus, siquidem nihil in nostram fortunam conjunctissimis accedit affinibus, quod non eque ad omnes ejus generis naturali quadam lege pertineat. Accedit ad id reliqui totius regni vestri commoditas et firmamentum, tranquillitas civium, ornamentum Principatus, quod ex hac una victoria Majestati Vestre nobisque est comparatum. Ex quo facile admodum sit cognita, non parum esse rei vestre factum accessionis et amicis affinibusque, eo scilicet plus leticie voluptatisque perceptum, quo longius id ipsum atque avidius expectarunt. Itaque rursus Majestati Vestre pro felici isto communique successu gratulamur, ac pro eo quod optatissimo nos nuncio per litteras impartivit, gratias agimus habemusque singulares. Datum Viglevani, die .xj. decembris 1472. »

3. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Real.*, 1470-1475, et *Cart. Com.*, 1472.

4. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Com.*, 1472, f° 130 et suiv.

5. Arch. mun. de Barcel., *Cart. Com.*, 1473, f° 139.

La capitulation accordée à Barcelone était, en effet, aussi favorable que possible. Renonçant à toute vengeance, Jean II, vainqueur, avait signé à peu près tout ce qu'on avait voulu. Non seulement il pardonnait, mais encore il approuvait tout ce qui s'était fait depuis l'arrestation du prince de Viane<sup>1</sup>. La seule victime était le comte de Pallas, mal défendu par la Cité, qui l'avait décrété d'accusation, et excepté de l'amnistie par le roi, qui lui tenait rigueur de son parjure<sup>2</sup>. Tous les privilèges de la Cité et de ses habitants, présents ou absents, étaient confirmés; les intérêts des officiers angevins furent garantis et le bâtard de Calabre obtint un sauf-conduit pour quitter paisiblement le pays avec tous les siens; les députés révolutionnaires ne furent même pas exclus de leur charge : l'on se contenta d'opérer une fusion entre la Députation royale et la Députation barcelonaise, et l'on eut provisoirement un Général exceptionnel de douze membres<sup>3</sup>.

Dans l'après-midi du 17 octobre, Jean II fit dans la capitale du Principat une entrée solennelle au milieu des acclamations d'une multitude en délire<sup>4</sup>. Partout, la capitulation avait causé une véritable sensation de soulagement<sup>5</sup>. Les vaincus eux-mêmes étaient étonnés de tant de mansuétude. L'intervention seule de Gaspar Ferreres, « prêtre de bonne et sainte vie »<sup>6</sup>, empêchait d'y voir une faiblesse et

1. *Diet. del Cons.*, II, 544, *Appendix* (texte *in extenso* de la capitulation).

2. A. de Bofarull, *Hist.*, VI, 203.

3. *Ibid.*

4. Arch. de la Cor. de Arag., *Diet. del Dep.*, tr. 1470, dissapte, s. xvij. de setembre (1472). — Gonzalo de Santa Maria (éd. Paz y Mella, pp. 266-267) raconte que le roi de Naples fut émerveillé d'une telle confiance, après une si longue et si grave révolution.

5. *Diet. del Cons.*, II, 505 (récit très détaillé).

6. Voir, ci-dessus, p. 341, n. 1.

donnait à ces conditions si douces, après une lutte si rude, la couleur d'une œuvre pie<sup>1</sup>.

En réalité, Jean II ne cédait point à des considérations humanitaires, il obéissait à un profond calcul. La raison d'État seule le faisait agir. Il avait eu l'intelligence assez haute pour discerner où était son intérêt véritable; il avait eu en même temps, ce qui est peut-être plus rare, la force d'âme nécessaire pour imposer silence à tous les ressentiments et à toutes les convoitises. Dans les circonstances présentes, la modération était, en effet, la suprême habileté, et c'est pourquoi il oubliait volontairement le passé sans arrière-pensée aucune. En épargnant à la Catalogne les réactions violentes qui, si souvent, suivent les révolutions et en préparent de terribles retours, en accomplissant une œuvre de pacification et non une œuvre de répression, la

1. Un texte qui ne manque point d'intérêt au point de vue des sentiments professés à Barcelone à l'égard de la maison d'Aragon, au lendemain de la capitulation, a été publié par M. Alfred Morel-Fatio (*Romania*, XI, 373 et suiv.). C'est un poème écrit en castillan par un Catalan, dont la langue incorrecte trahit l'origine, et consacré à la louange de Ferdinand le Catholique. Pour ma part, je n'hésite pas une minute à rapporter ce poème à l'entrée faite par ce prince le lundi 30 mai 1473. S'il s'agissait de celle du 20 juillet suivant (*Diet. del Cons.*, II, 514), l'auteur n'eût pas manqué de parler de l'exploit accompli en Roussillon par celui auquel il s'adressait. De plus, les termes de plusieurs passages impliquent d'une façon incontestable, à mon sens, qu'il s'agit du premier séjour fait par le primogénit dans la Cité postérieurement à la pacification complète du Principot. On croit même voir, dans telle strophe, une allusion voilée à la lutte soutenue alors contre l'étranger par Jean II, circonstance douloureuse, sur laquelle le panégyriste n'a garde d'insister. Quant au poète, il ne se nomme point; mais il y a bien des chances pour que ce soit ce Francés Vidal, que Ferdinand recommande, le 8 juin, au chapitre de Gérone comme « *poeta suus* » (Fita, p. 60, col. 1). La recommandation n'apparaît-elle point précisément comme la récompense naturelle des vers dédiés quelques jours plus tôt? Il n'est pas jusqu'au peu de notoriété du personnage qui ne s'accorde à merveille avec la maïdresse de la versification et la pauvreté tant du style que des idées, qui frappe dans le poème.

capitulation de 1472 ne mettait pas seulement un terme à une crise longue et douloureuse; elle attachait du même coup, pour de longues années, le Principat et la Cité à la maison d'Aragon : cet attachement fut une des forces de l'Espagne unifiée sous le sceptre de Ferdinand, un des facteurs — et non le moindre — de la grandeur espagnole à l'extrême fin du quinzième et dans la première moitié du seizième siècle.

---